

L'ACTA vivrait ses dernières heures en Europe

À la suite des [commissions](#) de l'Industrie, des Libertés civiles et des Affaires juridiques du Parlement européen, la **commission du Commerce international** (INTA), compétente au fond sur l'ACTA (Anti-counterfeiting Trade Agreement), s'est exprimée contre ce texte ce jeudi 21 juin, conformément à la préconisation du rapporteur de l'accord au Parlement, l'eurodéputé socialiste britannique [David Martin](#).

Le Parlement européen va-t-il rejeter l'ACTA ?

Dix-neuf eurodéputés membres de la commission du commerce international ont voté contre l'accord, douze ont voté pour, nul ne s'est abstenu. À travers ce vote ultime, la commission parlementaire invite le législateur européen à lui emboîter lors de sa prochaine séance plénière. Sonnera-t-elle le glas de l'[ACTA](#) ?

Destiné à harmoniser la législation **en matière de protection de droits d'auteur et de propriété intellectuelle** (musiques, films, jeux, logiciels, médicaments, vêtements...), l'Accord commercial anticontrafaçon, accord multilatéral, a d'ores et déjà reçu le soutien de ; l'Australie, le Canada, la Corée, le Japon, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suisse et les États-Unis. En Europe, le texte peine à s'imposer, et ce malgré le soutien de l'exécutif européen (Commission et Conseil) et d'États membres de l'UE.

Vivement critiqué, le texte a fait l'objet **de pétitions et de manifestations** hostiles d'internautes et d'organisations de défense des libertés. Par ailleurs, nombreux sont les eurodéputés à déplorer le manque de garanties quant au respect des libertés et des droits fondamentaux, de son côté, le [Contrôleur européen de la protection des données](#) (CEPD) a émis en avril dernier un avis négatif.

La Commission européenne fait de la résistance

Du côté des partisans du texte, [Karel De Gucht](#), commissaire européen en charge du commerce, juge que l'Union européenne doit adopter un texte d'envergure internationale sur la protection intellectuelle pour rester compétitive. « *Si l'Europe veut avoir une économie efficace, elle a besoin d'entreprises qui puissent lutter pour ajouter la plus forte valeur ajoutée à leurs produits [et services]. Leur façon de faire de l'argent et de créer des emplois à partir de ces idées, consiste à les transformer en propriété intellectuelle, les protéger en vertu de la loi et à s'assurer que la loi soit appliquée* », a déclaré le haut fonctionnaire mercredi par voie de communiqué.

Il a par ailleurs ajouté qu'un rejet de l'ACTA par l'ensemble du Parlement européen **n'empêchera pas la Commission européenne de poursuivre la procédure** qu'elle a souhaité engager devant la Cour de justice de l'UE (CJUE). Cette initiative vise à démontrer la conformité du texte avec les traités européens, dont la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Des éclaircissements sur l'ACTA pourraient être apportés, notamment sur la notion d' « *échelle commerciale* » qui, d'après le

CEPD, offrirait aux FAI la possibilité de se constituer en une « *police de l'Internet* ».

Le vote final à l'EuroParl sur ACTA se tiendra lors de la prochaine session plénière à Strasbourg, début juillet 2012. En cas de rejet, M. De Gucht proposerait une seconde requête d'examen du texte au Parlement européen.